



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534
Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance du 2 novembre 2020.

Nature et effets

La demande vise à autoriser l'implantation d'une résidence dont la façade principale ne serait pas parallèle la rue, mais plutôt en cour latérale gauche. La demande vise également à autoriser l'aménagement de l'entrée résidentielle en front de bâtiment, l'aménagement d'un garage représentant 168% de la largeur de la façade de la résidence ainsi que l'aménagement de deux abris d'autos au bâtiment principal, alors que selon la réglementation en vigueur, la façade des résidences doit être parallèle à la rue, le stationnement est permis en cour avant sauf en front de la résidence, la largeur d'un garage intégré ne peut dépasser 90% de la largeur de la façade de la résidence à laquelle il se rattache excluant la largeur prévue du garage intégré, puis un seul abri d'auto est autorisé par bâtiment principal.

Vous trouverez une présentation du projet sur le site Internet de la municipalité : www.st-elzear.ca

Identification du site concerné

Lot 3 582 268 situé au 460, rue des Érables

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, d'ici le 2 novembre 2020, au direction@st-elzear.ca ou au 597, rue des Érables, Saint-Elzéar, Québec G0S 2J1

ou encore

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 2 novembre 2020 à 19 h 30 à la Salle du Conseil au Centre communautaire au 707, avenue Principale à Saint-Elzéar.

Donné à Saint-Elzéar ce 22^e jour de septembre 2020.



Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mathieu Genest, Directeur général de la municipalité de Saint-Elzéar, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22^e jour de septembre 2020 entre 10 h 00 et 17 h 00 heures. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de septembre 2020.



Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier



Demande en urbanisme 2020-09-0012

Informations générales

Matricule	6141 94 2061	Origine demande	D'une demande de permis ou de certificat
Type de demande	Dérogation		

Dates importantes

Demande : 2020-09-21

Coordonnées

Propriétaire Demandeur	Travaux
Éric Lehoux 460 Rue DES Érables Saint-Elzéar Québec, Canada G0S 2J1	460 Rue DES Érables Saint-Elzéar (Québec) Tél. 418-808-3131

Lots et zones

Zones :

No Lot	Rang	Plan cadastral	Superficie
3582268			

Qualifications

Dérogation mineure

Nature de la demande

Demande	Norme
Demande l'autorisation d'implanter une résidence dont la façade principale ne serait pas parallèle à la rue. La façade serait face à la cour latérale gauche.	4.4.2 a) Marge de recul avant: - La façade des résidences doit être parallèle à la rue.
Demande l'autorisation d'aménager l'entrée résidentielle en front de bâtiment.	11.4 Localisation des cases de stationnement Dans le cas des résidences de type unifamiliale isolée et bifamiliale, le stationnement est permis dans la cour avant sauf en front de la résidence.
Demande l'autorisation d'aménager un garage représentant 168 % de la largeur de la façade de la résidence.	9.4.2 Largeur d'un garage intégré La largeur intégré ne peut dépasser 90 % de la largeur de la façade de la résidence à laquelle il se rattache, excluant la largeur prévue du garage intégré.
Demande l'autorisation d'aménager deux abris d'autos au bâtiment principal	9.6 Normes applicable à un abri d'auto permanent attenant à un bâtiment principal résidentiel. Un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal résidentiel doit respecter les conditions suivantes: [...]

b) un(1) seul abri d'auto est autorisé par bâtiment principal

Raisons de la demande



Contrainte d'espace

Volonté du propriétaire de disposer de son espace de travail (entreprise intégré à la résidence en zone mixte)
Volonté du propriétaire de disposer d'un garage pour remiser ses véhicules récréatifs.

Règlements

Type	Règlements	Article
Zonage	2007-115	plusieurs

Vérifications

Respect des objectifs du plan d'urbanisme ?	non
Relative à l'usage ou à la densité d'occupation du sol ?	non
L'immeuble est-il situé en zone d'inondation ou en milieu humide ?	non

Conformité au Règlement

Règlement -

Réservé au fonctionnaire désigné

Demande reçue le	2020-09-21	Coût	200,00 \$
Approuvée		Dépôt	
Échéance		Fin	
Renouvellement			

Danny Boutin

Signature

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si la demande m'est accordée, je me conformerai aux dispositions des règlements en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ 2020

Propriétaire ou procureur fondé

Propriétaire ou procureur fondé

No demande : 2020-09-0012

Imprimé par : Danny Boutin

Page 2 de 3

Pierre Poulin 774-1494
P. Poulin 1494@gmail.com

GROUPP
PIERRE DESIGN
POLLIN ARCHITECTURE



group.ca
T. 418.226.4242 / info@group.ca





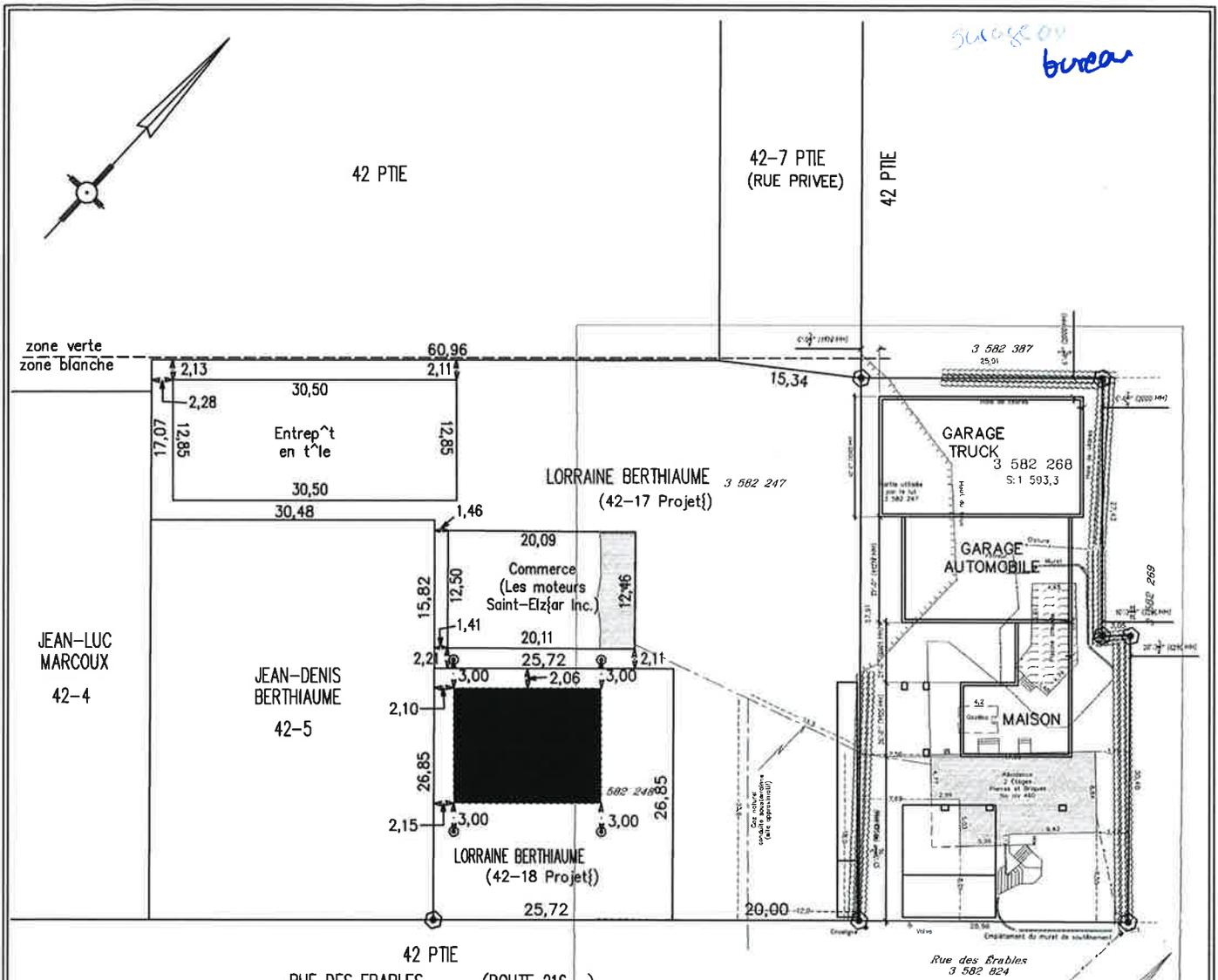






- usage ()
- accès

3508804
bureau



Le plan des lieux a été complété en date du 8 novembre 2002.
Les références sont données en rapport avec le permis autorisé.
Ce plan fait partie intégrale des certificats de localisation qui ont produit par suite de vente et ou d'acquisition et ne peut être utilisé ou reproduit à des fins autres que pour être sous-jacques à cet produit.

LEGENDE PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION

- ⊙ Tiges d'implantation posées le 10 avril 2002
- ⊙ Repère d'arpentage existant

PAR : Michel Dupuis
MICHEL DUPUIS
arpenteur-géomètre
571 Avenue, Sainte-Marie, Beauce
Tél. : 418-387-5452 GRC 1V1

MINUTE : 3213 DOSSIER : 145-65-09

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

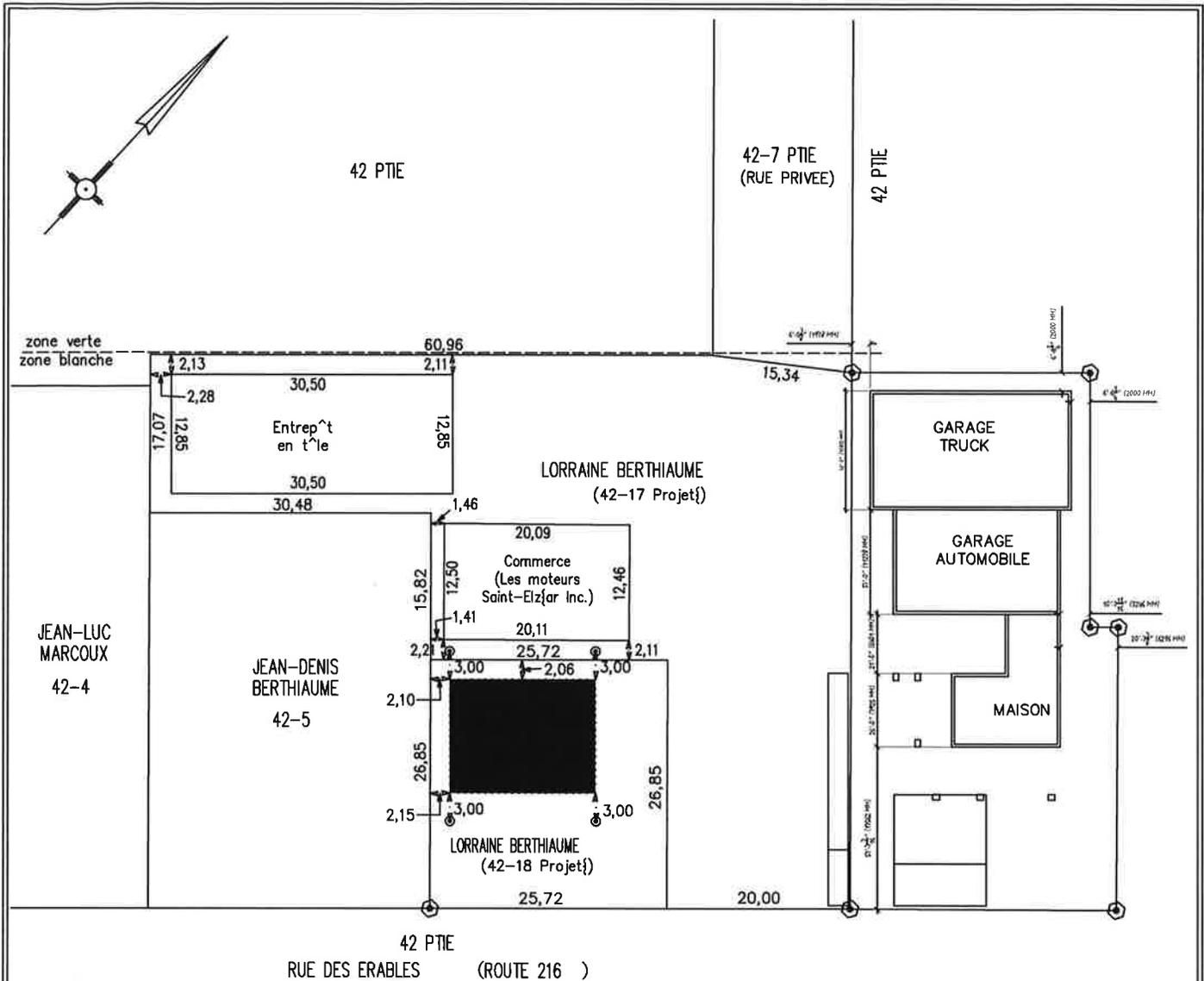
PLAN JOINT : AU CERTIFICAT D'IMPLANTATION
PROPRIÉTAIRE(S) : LORRAINE BERTHIAUME

LOT(S) : 42-17 ET 42-18 PROJÉTÉS

CADASTRE : PAROISSE DE SAINT-ELZEAR
CIRC. FONCIÈRE : BEAUCE
MUNICIPALITÉ : SAINT-ELZEAR
M.R.C. : LA NOUVELLE-BEAUCE

Préparé à VILLE SAINTE-MARIE	Date 2 avril 2002	Echelle 1 : 500	Dossier 23475
---------------------------------	----------------------	--------------------	------------------

BOLDUC, POULIN & ASSOCIES
Arpenteurs-Géomètres
Arpenteurs des Terres du Canada



LEGENDE

⊙ Tiges d'implantation posées le 10 avril 2002

⊗ Repère d'arpentage existant

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

PLAN JOINT : AU CERTIFICAT D'IMPLANTATION
 PROPRIÉTAIRE(S) : LORRAINE BERTHIAUME
 LOT(S) : 42-17 ET 42-18 PROJÉTÉS
 CADASTRE : PAROISSE DE SAINT-ELZEAR
 CIRC. FONCIÈRE : BEAUCE
 MUNICIPALITÉ : SAINT-ELZEAR
 M.R.C. : LA NOUVELLE-BEAUCE

Préparé à VILLE SAINTE-MARIE	Date 2 avril 2002	Echelle 1 : 500	Dossier 23475
---------------------------------	----------------------	--------------------	------------------

BOLDUC, POULIN & ASSOCIES

Arpenteurs-Géomètres
 Arpenteurs des Terres du Canada